

BAS-PAYS
PRÉSENTATION
DE L'ASSEMBLÉE
DE QUARTIER
COMPTE-RENDU

SAM. 13/01



COMPTE-RENDU – PRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE DU QUARTIER BAS-PAYS

13 JANVIER 2024 – CENTRE SOCIAL JACQUES BREL – 10H

Animation :

- François DECHY, Maire
- Elodie CASANOVA, Maire-adjointe en charge de l'assemblée
- Mélanie VION, Chargée de mission Démocratie locale

Intervenantes :

- Samira AÏT BENNOUR, Première maire-adjointe en charge de la Démocratie participative
- Magalie PILAL, Conseillère municipale déléguée à la démocratie implicative

Compte-rendu :

- Rémi NOLOSSET, Conseiller technique démocratie locale et relation population

40 personnes à peu près étaient présentes.

Ordre du jour :

- Présentation des nouveaux adjoints de quartier
- Paysage de la démocratie locale à Romainville
- Explication du fonctionnement des futures assemblées de quartier
- Temps d'échange sur ces futures assemblées
- Pot convivial de nouvelle année

Vous pouvez consulter le support PowerPoint utilisé lors de la présentation.

INTRODUCTION

Rappel des règles pour des échanges constructifs : écoute, respect du point de vue de chacun, partage de la parole et respect du cadre posé et du temps fixé.

Déroulé : 1 – Comment se tenir informer, m’engager, agir ?

2 – Le dispositif des assemblées de quartier plus particulièrement.

3 – Les ateliers de quartiers

4 – Les prochains évènements qui auront lieu dans le quartier et la Ville de la Ville

5 – Un temps d’échange avec les habitants

Introduction de Monsieur le Maire :

« Je suis heureux d’inaugurer cette installation de l’assemblée de quartier des Bas-Pays et vous j’adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2024. Et ce d’autant plus après une année 2023 qui a connu un contexte national et international particulièrement difficile. Je me réjouis que sur notre territoire l’on puisse construire ensemble des raisons d’espérer.

La question de la participation des habitants est au cœur de nos priorités. La mise en place de ces assemblées est une nouvelle étape dans la façon de dynamiser la démocratie locale à Romainville. Nous voulons faire battre le cœur de la démocratie participative dans chaque quartier. Et c’est le sens de la désignation d’adjoints de quartier et de la mise en place d’une stratégie de démocratie locale. C’est un enjeu majeur particulièrement pour ce quartier qui a connu beaucoup de constructions et d’aménagements marqués par une mauvaise anticipation des besoins en transports, en espaces verts, en commerces, mais aussi concernant l’éducation et les équipements sportifs.

Nous devons à la fois répondre à des besoins urgents et penser le temps long pour l’avenir du quartier. Nous devons travailler ensemble sur l’enjeu majeur de la construction d’une école, sur le développement d’équipements sportifs, sur la réorientation de la ZAC et la création d’un lien entre le canal et la forêt. En 2030 il y aura plus de 10 000 habitants dans le quartier et il faudra aussi des mobilisations collectives pour répondre aux enjeux. C’est le cas par exemple pour qu’un collège puisse s’implanter au Bas-Pays dans les meilleurs délais.

Je voulais enfin vous remercier de votre participation et vous dire que l’on essaye de multiplier les points de contact, car nous aurons un certain nombre de sujets de mobilisation collective pour que le quartier soit agréable à vivre dans les prochaines années. »

Introduction de Madame Samira AÏT BENNOUR, Première maire-adjointe en charge de la démocratie participative :

« Je suis ici en tant que première adjointe, avec pour délégation l’habitat et l’égalité territoriale, mais aussi la démocratie participative. Mais je suis particulièrement ravie d’être aux Bas-Pays

parce que j'aime ce quartier. C'est ici que j'ai participé aux conseils de quartiers où nous avons pu gagner plein de petites batailles, comme le bus 318. J'ai compris très vite que le conseil de quartier pouvait créer une synergie entre la participation citoyenne et l'action publique. Mais ces conseils se sont essouffés et la participation citoyenne a perdu de la vigueur.

Ce qui ne veut pas dire que la démocratie participative est restée en sommeil. Il y a eu des consultations ou des concertations, sur les pneumatiques, sur le Jardin CasseDalle, pour les assises de l'enfance et de la jeunesse, des ateliers sur les mobilités douces, sur la stratégie paysagère puis des COPIL citoyens, à Gagarine, sur le Stade paysager, et aux Bas-Pays plus spécifiquement une concertation concernant la rue des Chantaloups. Et aujourd'hui arrivent les assemblées de quartier. Cela reste un défi de pouvoir faire participer les habitants de manière régulière, par conséquent le dispositif que l'on va vous présenter n'est pas figé dans le temps et si besoin nous le ferons évoluer. J'espère que l'on va démontrer que l'on peut lier démocratie participative et représentative. »

Introduction de Madame Elodie CASANOVA, Maire-adjointe en charge de l'assemblée du quartier Bas-Pays :

« Je vous adresse mes meilleurs vœux de solidarité également et je pense que l'on en a besoin dans cette période.

Je suis ravie de vous voir si nombreux ici, ravie d'être présente dans cette assemblée. Cela fait six ans que j'arpente les Bas-Pays et j'affectionne beaucoup ce quartier. Pendant trois ans j'ai été conseillère municipale et j'ai travaillé sur l'éducation et la petite enfance. J'ai toujours suivi de près ce qui touche à notre quartier.

Aujourd'hui par ma place de maire-adjointe de quartier je vais être d'autant plus impliquée et exigeante, il faudra que vous le soyez aussi avec moi. Mais il faut me voir comme votre voisine, qui vit dans le même quartier, qui vit les mêmes problèmes. Il ne faut pas hésiter à m'interpeler, ne pas hésiter à venir vers moi en toute simplicité dans la rue. Vous avez aussi une adresse mail pour me contacter et j'aimerais que vous fassiez circuler très librement vos questions, que je puisse vous apporter des réponses en toute transparence. »

LE PAYSAGE DE LA DEMOCRATIE LOCALE A ROMAINVILLE

(Mélanie VION, Elodie CASANOVA)

En termes de démocratie locale à Romainville on retrouve :

- **Les réunions publiques d'informations**, la participation commençant par de l'information : des réunions publiques comme le Grand Chemin, la ZAC de l'Horloge, des temps d'échange avec les services de la Ville.
- **Des temps de rencontres réguliers**. Avec le nouveau rendez-vous que sont les assemblées de quartiers. Mais aussi sur différents sujets, avec la GUSP ou les rencontres de la tranquillité publique tous les ans dans tous les quartiers.

- **Des espaces de débat avec les acteurs** et les partenaires, comme les conseils d'écoles, la Cité éducative fait par des partenaires de la ville ou l'assemblée des commerçants dans chaque quartier.
- **Des démarches de concertation liées à des projets** ou des politiques publiques. Les ateliers de quartier en feront partie, tout comme le quartier fertile à Gagarine, les Assises de la jeunesse avec les jeunes et les parents...
- **Des habitants qui décident de s'investir à l'invitation de la municipalité.** Un investissement pour des personnes qui veulent s'engager dans des instances comme les COPIL (comités de pilotage) citoyens. Il s'agit d'un partenariat entre les élus, les services, les habitants pour construire un projet, des propositions, etc. Il y a eu des Comités de pilotage citoyen pour le programme de réaménagement urbain à Gagarine et le réaménagement du stade paysager Stalingrad.
- **Des instances pérennes** pour les personnes qui souhaitent s'engager sur le long terme (conseils des jeunes, conseils des retraités...).

Et au-delà, il demeure la possibilité d'interpeller les élu·e·s, prendre un rendez-vous, pouvoir avoir un échange. Il y a maintenant de nouveaux interlocuteurs de proximité avec les adjoints de quartier.

Il faut considérer aussi **l'accompagnement du pouvoir d'agir** qui est encore en chantier, c'est-à-dire la démocratie implicative. Il s'agit de donner les moyens aux citoyens d'agir en les aidant à porter leurs projets. Un collectif d'habitants formel ou informel portant un projet, pourra ainsi se tourner vers la Municipalité. Il s'agit d'un dispositif en cours de construction. Le but est de pouvoir travailler avec le savoir que vous pouvez avoir de votre quartier, l'expérience que vous avez de votre quartier, pour développer des projets citoyens qui ne relèvent pas de ce que pourrait faire une politique publique et que la Ville pourrait accompagner.

En résumé comment et où participer ?

- **Pour s'informer** => les réunions publiques (par ex : ZAC de l'Horloge) et les assemblées de quartier.
- **Pour donner son avis** => les enquêtes (par ex : nom des rues du secteur Coteaux), les consultations, les assemblées de quartier.
- **Pour participer** => d'autres instances comme les COPIL citoyens, les ateliers thématiques et les nouveaux ateliers de quartier qui pourront être mis en place.
- **Aussi possible de s'engager** dans des instances pérennes => le comité des retraités, le conseil municipal des enfants, sur le Bas-Pays il y aura le comité d'usagers du centre social.
- **Agir** => il est déjà possible d'agir, avec notamment la Nuit de la Solidarité ; le dispositif de démocratie implicative à venir permettra de renforcer cet aspect.

Les adjoints de quartier :

Ils coprésideront les assemblées du quartier, mais seront aussi plus largement un relais entre les habitant·e·s et la collectivité. Pour identifier des besoins du quartier, ils ont besoin de vous, de vos yeux, de vos oreilles, pour pouvoir faire remonter collectivement vos besoins et problématiques. Leur rôle est entre autres d'être très exigeants avec les élu·e·s thématiques, pour aller chercher l'information et pour essayer de vous faire redescendre l'information la plus précise possible. Vous pouvez les solliciter dans la rue, par mail, par téléphone (...).

LES ASSEMBLÉES DE QUARTIER

(Mélanie VION, Elodie CASANOVA)

Les premières vraies assemblées de quartier auront lieu en mars 2024, elles ont vocation à se dérouler **2 fois par an**, en **mars/avril** et **octobre/novembre**. Il s'agira de parler des politiques et des projets menés dans le quartier. Nous avons choisi de faire une instance ouverte à tous et non pas un conseil, pour que le dispositif ne s'essouffle pas.

Vous pourrez poser vos questions concernant le quartier et l'intérêt général en amont des assemblées. **Il faudra les envoyer pendant une période donnée afin que l'on puisse y répondre en amont avec les services.** Les questions personnelles peuvent toujours être adressées aux élu-es thématiques, mais elles ne seront pas directement traitées dans ces assemblées.

Déroulé type d'une assemblée :

- Réponse aux questions que l'on aura reçues.
- Présentation de 1 à 2 projets selon l'actualité et les questions posées en amont.
- Prochains évènements participatifs

Comment poser des questions en amont ?

Cela se fera **6 à 7 semaines avant les assemblées, les dates vous seront communiquées par affichage, sur le site, dans le magazine et vous aurez 3 semaines pour poser les questions.**

Nous aurons ainsi 3 à 4 semaines pour aller chercher des réponses complètes et structurées avec les services et pouvoir vous les apporter le jour J.

Vous pourrez :

- Poser des questions **via le mail** de l'assemblée de quartier.
- Remplir le **formulaire numérique**.
- Et remplir les **formulaire papier** qui seront dans les 3 centres sociaux, au Centre Municipal de Santé, à la Maison des retraités et à l'Hôtel de Ville.

LES ATELIERS DE QUARTIER

(Mélanie VION, Elodie CASANOVA)

Si des sujets émergent des assemblées de quartier, nous pourrons créer des temps de concertation et de réflexion avec les services sur ces sujets. Les Ateliers de quartier seront donc organisés en fonction de vous et de vos souhaits d'échanges.

Il n'y a donc pas de modalités prédéfinies puisqu'elles dépendront entre autres des sujets et de la temporalité.

LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS PARTICIPATIFS

(Mélanie VION, Elodie CASANOVA)

DANS LE QUARTIER :

- 17/01 → Atelier de concertation pour la création d'un marché aux Bas-Pays
- Printemps 2024 → Réunion d'information pour présentation du plan d'action de la GUSP du Bas-Pays

DANS LA VILLE :

- 25/01 → Nuit de la solidarité (Cité Maraichère – 19h)
- 31/01 → Atelier de concertation jeunes et élu-e-s dans le cadre des Assises de la jeunesse (Pavillon – 18H).

TEMPS D'ÉCHANGE

(Monsieur le Maire)

Assemblées de quartier, démocratie locale et communication

- **QUESTION :** *Il y a un manque de communication concernant cette réunion. Nous n'avons pour certain été mis au courant qu'en échangeant avec nos voisins.*
- **QUESTION :** *Il y a très peu d'anciens habitants dans cette réunion. Cela est lié à un problème de communication, car c'est le bouche-à-oreille qui fonctionne le mieux.*

REPONSE : Le questionnaire sur la démocratie locale faisait déjà état de problèmes de communication, c'est donc un point de vigilance pour nous. Nous voulons que les habitant-e-s soient mieux représenté-e-s, y compris les ancien-ne-s et nous menons des campagnes de communication. Nous ne pouvons cependant pas tout faire reposer dessus, cela doit se mettre en place et nous aurons réussi lorsque les habitants se seront emparés de ces assemblées, qu'elles deviendront un rendez-vous régulier.

- **QUESTION :** *Le site internet reste une priorité, car c'est un réflexe d'y aller pour les nouveaux habitants et avec le site actuel nous sommes un peu perdus.*

REPONSE : La refonte du site internet est un chantier que l'on va travailler sur la deuxième partie du mandat.

- **QUESTION :** *Sur le site il n'y a pas le compte-rendu de la ZAC ni le PowerPoint alors qu'il a été dit qu'ils seraient mis en ligne pendant la réunion.*

REPONSE : Le compte-rendu de la ZAC sera rendu disponible rapidement sur le site.

- **QUESTION :** *Sur la méthodologie c'est bien de pouvoir réfléchir ensemble, mais est ce qu'on se met tous autour de la table pour faire émerger quelque chose de ces discussions ? Et quels sont les moyens que l'on pourrait avoir ?*

REPONSE : À propos de la méthodologie l'objectif de ces assemblées c'est aussi de partager tous ensemble le même niveau d'informations sur les enjeux et sur les arbitrages. Nous sommes confrontés en permanence à des choix difficiles sans solution idéale et c'est important de pouvoir vous informer sur les enjeux et les difficultés. C'est important aussi parce que parmi les sujets sur lesquels vous nous interpellez, une part conséquente ne dépend pas de notre compétence. Nous ne devons pas nous reposer sur la complexité pour dire que nous ne pouvons pas agir, néanmoins il faut appréhender ensemble cette complexité.

Concernant la question des moyens, il ne s'agit pas de donner une enveloppe aux habitants dans les assemblées sur le modèle d'un budget participatif. Nous avons en revanche choisi mars pour

les assemblées parce que nous adoptons le budget en Conseil municipal à cette période et que ce pourrait être un moment pour en parler. Par ailleurs tout n'a pas vocation à être municipal, il y a aussi les éventuelles initiatives citoyennes, associatives, vos projets collectifs, que vous porterez, mais que nous pouvons soutenir. C'est ce que l'on a appelé l'accompagnement du pouvoir d'agir.

- **QUESTION :** *Comment ont été choisis les adjoints de quartier ? Pourquoi ne pas nous avoir laissé voter pour les désigner ?*

REPONSE : La démocratie représentative passe par l'élection du Conseil municipal. Ensuite seulement intervient l'étape où le Conseil municipal désigne le Maire et les adjoints, qui n'intervient qu'après. C'est donc au Conseil municipal, aux élu-e-s que revient ces désignations. De plus ces trois nouveaux adjoint-e-s représentent une énergie et une capacité de travail supplémentaire.

- **QUESTION :** *C'est possible d'intégrer les bailleurs sociaux aux assemblées, dans les Bas-Pays ?*

REPONSE : Il existe déjà les diagnostics en marchant que l'on a mis très vite en place en arrivant dans le cadre de la GUSP (Gestion urbaine et Sociale de Proximité). Avec ce dispositif nous sommes accompagnés des représentants de chaque bailleur. C'est dans cet espace qu'il semble plus judicieux d'interagir avec eux. Il faut aussi que l'on puisse parler des bailleurs entre nous dans cet espace pour s'organiser collectivement.

- **QUESTION :** *C'est important aussi pour les habitants des autres communes, est-ce que l'on pourrait leur ouvrir ce dispositif ? Ou à des représentants des villes ?*

REPONSE : Concernant le principe d'accueillir des représentants des villes voisines cela ne pose pas de problème, nous l'avons déjà fait sur certains sujets et nous continuerons de le faire si c'est pertinent sur tel ou tel sujet.

Cadre de vie

- **QUESTION :** *C'est vrai qu'aux Bas-Pays il n'y a pas toujours de politiques cohérentes entre les différentes municipalités. Les transports, les rues, la pollution, etc., tous ces problèmes dépassent la compétence stricte de la ville et son territoire.*

REPONSE : Il y a un élément qui perturbe les relations avec les villes qui nous entourent : elles ont peu d'habitants dans le quartier, car elles ont choisi de développer plutôt des activités économiques. Or il y a 15 ans le quartier industriel des Bas-Pays a été choisi pour devenir un quartier résidentiel côté Romainville. Concernant le projet Goodman, par exemple, nous subissons le projet de Noisy-le-Sec. Nous avons parfois des intérêts contradictoires avec les communes voisines.

Cependant nous sommes aussi en contact avec les autres villes au sein d'Est Ensemble et nous essayons de porter des projets communs quand c'est dans notre intérêt. Par exemple c'est le cas de l'Usine des transitions, que nous portons avec Noisy-le-Sec ou du réaménagement du Syctom que nous portons avec Bobigny. Grâce à ce dernier, nous sommes en train de construire un accès jusqu'au canal et nous allons établir un pôle d'économie circulaire avec des ateliers qui seront installés.

Tranquillité publique

- **QUESTION :** *En ce moment il y a des travaux vers le 63 rue du docteur Parat. Des échafaudages sont installés sur le bâtiment et des gens utilisent ces échafaudages pour cambrioler des habitants. Existe-t-il un moyen d'avoir une petite sécurité quand on n'est pas présents pendant les vacances ? Est-ce que vous êtes au courant ?*

REPONSE : Pour les cambriolages à Romainville, les chiffres globaux ont baissé, mais nous avons bien constaté que sur les nouvelles habitations il y a souvent des vagues de tentatives dans les premières semaines suivant l'installation des nouveaux habitants.

Nous vous invitons à être vigilants et à contacter la police en cas d'activité suspecte. Dans tous les cas il faut déposer plainte s'il y a intrusion, c'est la base de l'information et de l'usage de la vidéoprotection. Cette vidéoprotection permet de lutter contre les cambriolages, mais il faut aussi que vous soyez des relais d'information entre vous et avec la Police municipale si vous constatez des choses anormales.

Par ailleurs pour les vacances scolaires la Ville porte une opération qui s'appelle « l'opération tranquillité vacances » avec un document à remplir et à déposer à la Police municipale. Durant les vacances, la Police municipale viendra régulièrement faire des patrouilles. Cela existait l'été, mais nous l'avons pour la première fois ouverte pendant les vacances de fin d'année.

Petite enfance

- **QUESTION :** *Sur la petite enfance, l'offre à Romainville est très pauvre alors que pour les nouveaux installés c'est une priorité. On a fini par nous répondre que ce serait un problème national sur l'accès à des places pour les enfants. Parce que des choses vont sortir qui ne seront pas que du fait de la Municipalité. Quel est l'engagement de la Mairie sur ça ?*

REPONSE : La petite enfance n'est pas une compétence de la Ville, mais c'est une responsabilité pour nous de nous y investir dans la mesure où c'est une priorité identifiée. Le problème est profond et est une conséquence aussi du manque d'anticipation, le besoin n'ayant pas été anticipé avant 2020.

Depuis, nous avons mené des assises pour identifier les besoins avant de doubler l'offre petite enfance de la Municipalité. Mais c'est par dix qu'il nous faudrait la multiplier pour y répondre, et

nous n'en avons pas les moyens, sachant qu'un écart important s'est creusé entre l'offre et les besoins et qu'il sera difficile de le combler avec une population qui croit de 5% chaque année.

Aujourd'hui nous pouvons développer des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), mais entre 2010 et 2020 la ville a vendu des hectares, et la reconquête du foncier se fait par petits bouts. Un pavillon a néanmoins été acheté à proximité de l'école Véronique et Florestan qui nous permet d'imaginer dans plusieurs années un remembrement avec le centre technique municipal. À court terme nous allons déjà l'utiliser directement. Des travaux sont engagés cette année pour accueillir une MAM en janvier 2025. En résumé, nous ne pourrons jamais faire assez, mais nous souhaitons faire le maximum.

Éducation – Collège

- **QUESTION :** *Dans quelle mesure les représentants des quartiers seront impliqués pour la re-sectorisation des collèges ? Et à court terme, dans quelle mesure votre implication pourrait nous être bénéfique ?*

REPONSE : La re-sectorisation est un sujet majeur et ce n'est pas pris en compte par le Département aujourd'hui. Mais la Ville le prend en compte très sérieusement en revanche. En termes de contexte, personne n'avait anticipé le sujet, pas même le Département. Le problème qui se pose aujourd'hui c'est que les autres villes autour grandissent moins vite et vieillissent. Romainville a une trajectoire inverse en s'agrandissant et en rajeunissant. On ne peut donc pas se comparer aux villes voisines parce que de ce fait il y a assez de places pour accueillir nos enfants dans les collèges autour. Cependant nous nous mobilisons pour faire évoluer la situation.

- **QUESTION :** *- Depuis très longtemps on nous dit qu'un collège et un lycée vont être construits au Bas-Pays et ils ne sont toujours pas là. Et nous refusons d'envoyer nos enfants à Noisy-le-Sec ou aux Lilas où il y a des bagarres.*

REPONSE : Nous nous mobilisons, et parfois en commun avec les villes voisines, afin d'obtenir un troisième collège et un lycée. Si avant 2020 ce n'était pas une priorité de la Ville d'avoir un 3^e collège, aujourd'hui nous faisons notre part pour l'obtenir. Cependant il faut prendre conscience que ce collège ne sortira de terre au mieux que dans 4 ans. Nous allons donc avoir des classes surchargées et il faut entendre que dans l'immédiat nous ne pourrons pas simplement dire non sans chercher de points d'accord.

- **QUESTION :** *En décembre lors de la réunion on n'a pas été entendu, on aurait aimé que vous soyez là. Quand on voit les différents scénarios qui sont proposés, on voit que la partie avec beaucoup de nouveaux habitants est envoyée sur Noisy-le-Sec. Aujourd'hui on manque d'appui, on manque de soutien. On mène notre petit combat dans notre ville alors que ce genre de problèmes se pose ailleurs et que le Département ne comprend que le rapport de force. Est-ce que vous ne pourriez pas vous mobiliser avec d'autres ?*

REPONSE :

Nous sommes présents et impliqués. Si nous n'étions pas là en décembre, c'était purement tactique. De la même façon, nous avons travaillé pour obtenir le lycée, en étant tactique. Mais c'est de la politique et si cela relève en partie de la responsabilité des élus, cela relève aussi de celle des habitants, des partis, des associations de parents d'élèves, etc. C'est donc important de vous entendre et de discuter pour voir comment nous pouvons défendre collectivement ce que l'on souhaite voir se réaliser.

- **QUESTION :** *Pour l'instant le département propose que ce soit sur volontariat, vous avez eu des retours de leur part ?*

REPONSE : Le département n'ayant pas répondu à mon courrier, je ne pourrais pas vous apporter plus d'informations aujourd'hui sur les conditions du volontariat qui seront mises en place.

- **QUESTION :** *Et le lycée d'ailleurs depuis 20 ans il était prévu où ? Parce qu'il a été question d'une parcelle aux Bas-Pays.*

REPONSE : Il n'y a pas eu de proposition de la Ville de Romainville pendant 20 ans concernant le lycée à la Région. Donc aucune parcelle n'a été prévue et celle qui a été citée est par ailleurs en zone protégée, c'est par conséquent illégal de construire dessus.

Questions restées sans réponses :

Les questions suivantes sont restées sans réponses pendant la réunion, faute de temps ou par nécessité de consulter les services de la Ville avant d'y répondre. Elles seront ajoutées aux questions que nous recevrons et auxquelles nous apporterons des réponses pour les premières assemblées de quartier.

- **QUESTION :** *La rue de la Commune de Paris n'est pas comprise dans la GUSP, pourtant elle est, comme la rue de Metz, très sale et n'a pas de continuité en termes de pistes cyclables. Quand est-ce qu'on pourra prendre en compte cet espace ?*

PROCHAINE ASSEMBLÉE DE QUARTIER :
SAMEDI 9 MARS 2024